

Il y a déjà, d'ailleurs, cette centralisation qu'on a toujours dénoncée, et que nous aurons justement demain l'occasion de dénoncer encore davantage, lors de notre journée d'opposition, monsieur le président. Cette décentralisation est non seulement nécessaire, mais bel et bien essentielle au pays. Dans un pays aussi immense, aussi grand que le Canada, un pays qui dépasse les États-Unis et même l'Europe, au point de vue géographique, ne prétendons pas être en mesure de tout contrôler, de tout fixer, ne prétendons pas d'arriver à coordonner d'une façon sérieuse toutes les régions d'un pays aussi vaste que le nôtre. Et ce d'autant plus que la différence d'origine ethnique qui entre en ligne de compte vient évidemment démontrer davantage la nécessité de la décentralisation.

Alors, bien sûr, le gouverneur en conseil veut établir des règlements définissant certaines expressions aux fins de la présente loi. Et je cite les sous-alinéas dont il est question:

- (iii) les expressions «immatriculation junior» et «niveau post-secondaire»,
- (iv) l'expression «recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat»,
- (v) l'expression «frais de fonctionnement engagés pour l'enseignement post-secondaire» par un établissement d'enseignement ou un établissement secondaire ou à l'égard d'un tel établissement;

Monsieur le président, lorsque nous lisons ces sous-alinéas, nous nous rendons compte qu'il y a un fait acquis, notamment que le gouvernement fédéral pénètre dans un domaine relevant exclusivement du gouvernement provincial et qu'il le fait avec beaucoup d'aise.

Il s'agit d'un fait accompli. Je trouve cela tout simplement malheureux et je suis d'avis qu'on pourrait supprimer ces sous-alinéas. Mais j'ai l'impression qu'on ne changera jamais rien avec des amendements de ce genre. Alors, tant qu'on ne se sera pas décidé à changer, au point de départ, tout le système fiscal et qu'on n'aura pas enfin réalisé qu'il faut réformer notre économie, le système monétaire, bref, tant qu'on n'aura pas compris la nécessité de changer de cadre constitutionnel afin de donner à chaque région de ce pays, à chaque citoyen ou à chaque groupement de citoyens de ce pays, l'occasion de mieux s'émanciper afin de mieux s'épanouir, on piétinera sur place, pour ainsi dire.

C'est pour cela que je dis que tous ces amendements que l'on veut proposer sauvegarderaient évidemment un principe très cher à la province de Québec, celui de garder la mainmise sur l'éducation. Mais je pense que ce n'est qu'une toute petite chose, lorsqu'on considère que c'est tout le bill dont il est question présentement qui aurait dû être modifié, et ce dans le cadre d'une réforme constitutionnelle générale.

[Traduction]

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il a déjà été question des amendements sibyllins de l'opposition officielle. Je ne les commenterai pas car ils semblent ne se rapporter que très peu aux points importants qu'a invoqués le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) en les présentant. Ce n'est pas la première fois que des propositions de l'opposition se rattachaient mal au fond des questions mêmes dont le Parlement était saisi. Je crois cependant que nous devrions tous porter beaucoup d'intérêt à la mesure à l'étude et aux jugements formulés à son sujet par la communauté universitaire.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les députés auraient avantage à prendre connaissance des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en date du 14 mars

alors que l'Association des universités et collèges du Canada a fait son exposé au comité. D'un bout à l'autre de ce mémoire, on relève non seulement une note bien nette d'inquiétude et d'appréhension, mais aussi un avertissement bien clair portant que le régime fédéral actuel d'aide aux universités laisse beaucoup à désirer. En intervenant dans le débat en cours, je n'ai pas l'intention de réexaminer toutes les subtilités de la discussion qui s'est déroulée au sein du comité, discussion qui s'est poursuivie de façon plus poussée par tout le pays.

D'après le régime actuel de financement des universités canadiennes, les provinces déterminent pour ainsi dire les normes en décidant combien d'argent elles consacreront à l'enseignement universitaire au titre des dépenses de fonctionnement telles que les définit le règlement. Une fois ce montant déterminé, le gouvernement fédéral devient le contributeur passif d'un montant égal. Si une province décide de consacrer une forte somme à l'enseignement universitaire, il en résultera alors que le gouvernement fédéral dépensera beaucoup d'argent dans cette province. Si une autre province décide d'y consacrer moins d'argent ou ce qui est encore plus important, un pourcentage inférieur de ses dépenses globales, alors la quote-part fédérale à l'enseignement universitaire dans cette province sera moindre. Cela nous ramène à la constatation évidente soulignée par les représentants des universités et des collèges, c'est-à-dire que nous n'avons pas une norme commune ou nationale d'excellence dans nos universités canadiennes.

Sans donner de précisions, monsieur l'Orateur, il est fort clair que les représentants des universités et des collèges s'inquiètent des normes variables de qualité dans l'enseignement universitaire qui sont attribuables à la variété des ressources financières. Cette question devrait nous préoccuper vivement et nous inciter particulièrement à réviser de façon approfondie les principes sur lesquels repose le financement universitaire au Canada.

Il existe un autre objet de préoccupation croissante qui est le résultat, non seulement des arrangements financiers décrits dans ce bill, mais aussi de l'aide financière accordée aux étudiants sous forme de prêts garantis par le gouvernement fédéral et de subventions accordées par les gouvernements provinciaux. Il ne fait aucun doute que la mobilité décroissante des étudiants canadiens d'une province à l'autre est un trait de la vie universitaire contemporaine au Canada. Le Canada a grandement profité du fait que des étudiants d'une province pouvaient être attirés vers une université située dans une autre province.

Nous avons besoin de tous les stimulants possibles dans notre pays pour surmonter nos différences régionales et notre esprit de clocher, mais le mode actuel du financement des universités, de même que les conditions de l'aide aux étudiants, font qu'on insiste de plus en plus pour que les étudiants ne fréquentent que les universités situées dans leur province de résidence. Cette tendance, qui est loin d'être heureuse, ne devrait pas être encouragée.

• (1650)

En outre, les dispositions actuelles du financement universitaire et l'aide aux étudiants défavorisent grandement l'inscription d'étudiants étrangers. L'inscription d'un étudiant étranger dans une université d'une province aux prises avec de graves difficultés financières représente sans doute un pénible fardeau pécuniaire, en dépit de la contribution des étudiants étrangers à la vie universitaire au Canada et par là à toute la communauté canadienne.